

Assurance vie

Comment préparer sa retraite ?



1. Système de prévoyance suisse

En Suisse, le système de prévoyance repose sur le principe de 3 piliers. Le but est de vous permettre, à vous et à vos proches, de conserver votre niveau de vie actuel au moment de la retraite.

Le système de prévoyance a été mis en place à une époque bien différente de la nôtre.

Les couples étaient majoritairement mariés, le taux de divorce était encore bas et le travail à temps partiel était une exception. Si bien que certains groupes de personnes sont moins bien protégés par les deux premiers piliers.

D'où l'importance d'entreprendre les démarches pour prendre en main sa prévoyance pour mieux préparer sa retraite.



Les 3 piliers en détail

1^{er} pilier

C'est la prévoyance étatique obligatoire constituée de l'AVS et l'AI. Elle couvre les besoins vitaux à l'âge de la retraite et en cas d'invalidité et de décès.

2^e pilier

C'est la prévoyance professionnelle, obligatoire pour tous les salariés et facultative pour les indépendants, elle est composée de la LPP (Loi sur la Prévoyance Professionnelle) et la LAA (Loi sur l'assurance accident)

3^e pilier (3A et 3B)

C'est la prévoyance individuelle facultative qui permet de compléter les prestations des 1^{er} et 2^e piliers pour combler ainsi les lacunes de prévoyance. Le 3^e pilier A ou prévoyance liée, bénéficie d'avantages fiscaux intéressants.

La prime versée est déductible des impôts jusqu'à une limite fixée chaque année par la loi.

2. Quel revenu à la retraite ?

A l'âge de la retraite, vous ne toucherez plus votre salaire. Dès le premier jour de cette nouvelle étape de vie, celui-ci est remplacé par la rente de vieillesse constituée du 1^{er} et 2^e piliers.

Néanmoins, il couvre environ 60% de votre dernier salaire. A noter que votre rente de vieillesse varie selon votre situation. Prenons l'exemple d'un divorce, d'un voyage sabbatique, ou d'un travail à l'étranger ou un temps partiel. Dans tous les cas, il y aura une lacune de prévoyance à l'âge de la retraite parce que vous n'aurez pas cotisé régulièrement au 1^{er} et 2^e piliers. La conséquence est que la rente de vieillesse sera réduite d'autant.

D'où l'importance de commencer tôt à mettre de l'argent de côté pour améliorer votre niveau de vie à la retraite.



Exemple

Françoise a eu un revenu moyen annuel de CHF 60'000, à savoir CHF 5'000 par mois

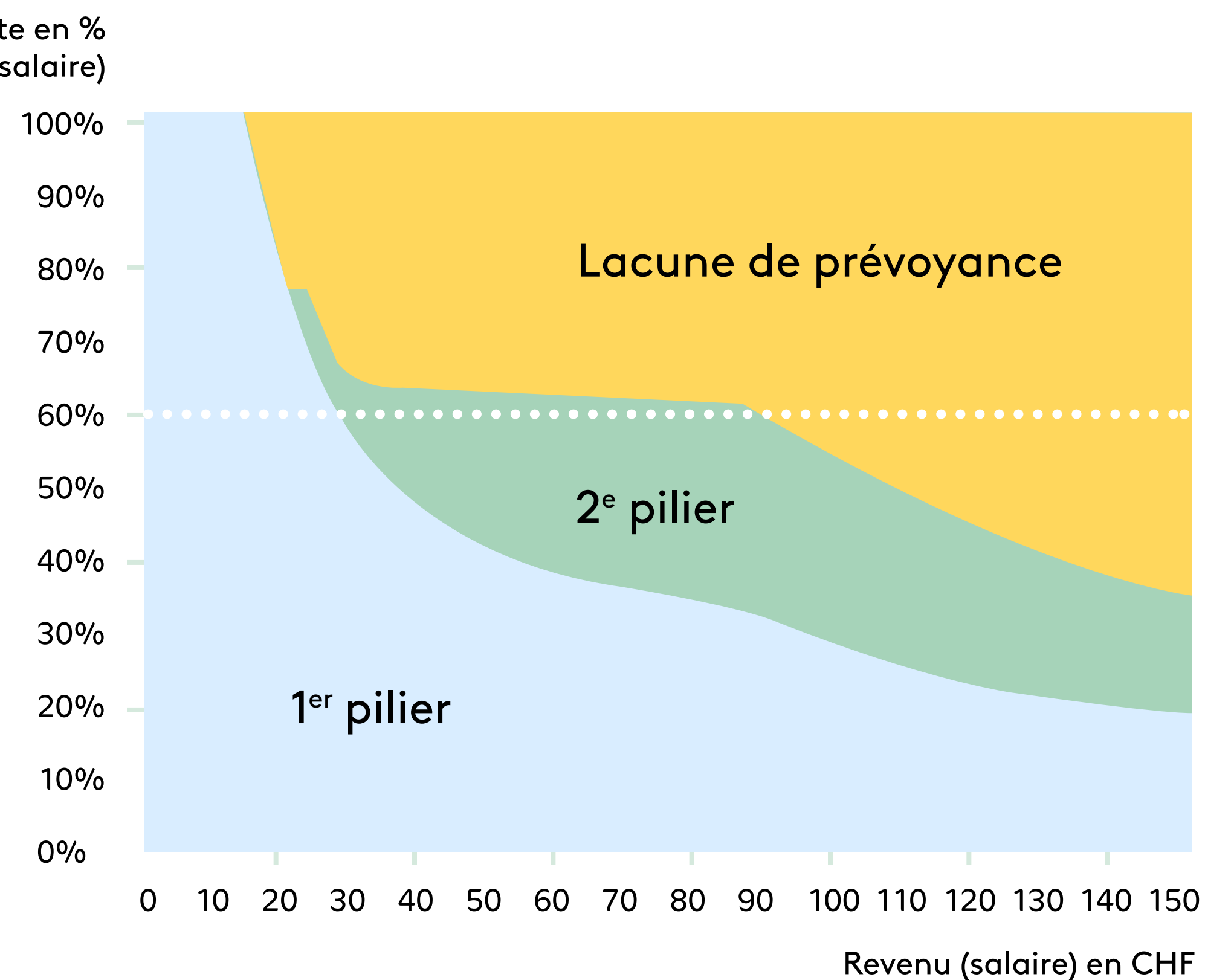
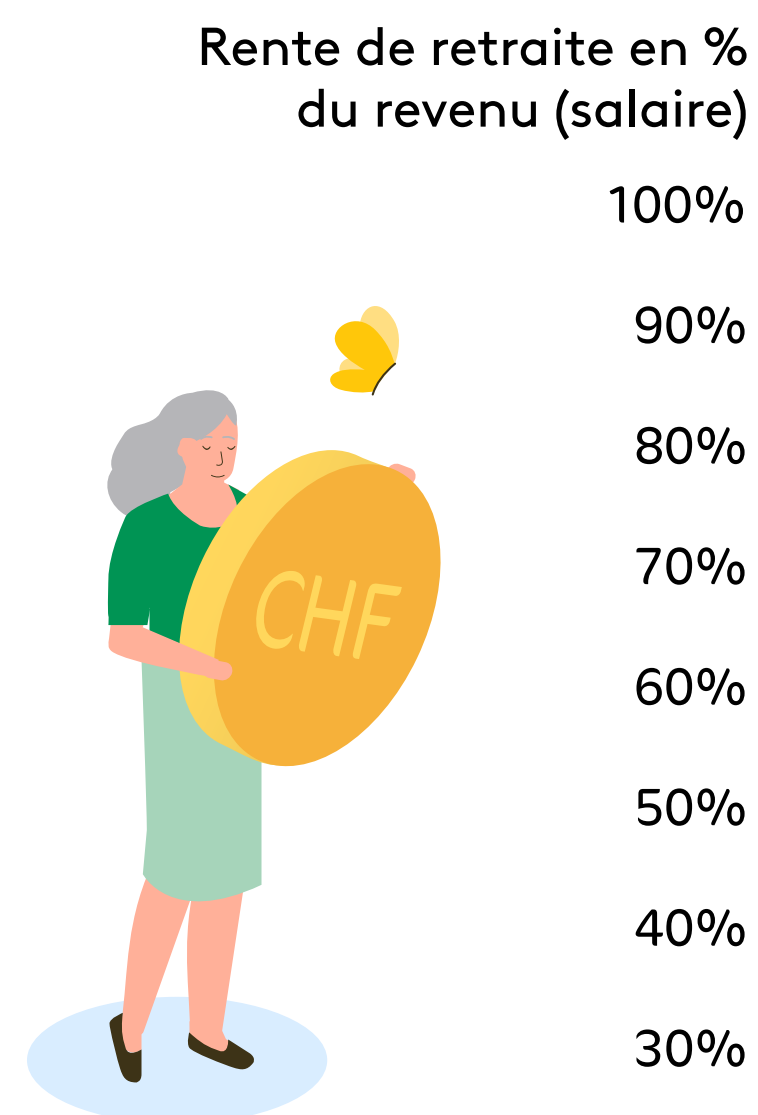
Elle n'a jamais interrompu son activité professionnelle de salariée et compte rester active jusqu'à l'âge de la retraite.

Son revenu à la retraite sera de CHF 3'209 par mois

CHF 2'046
AVS avec toutes les années de cotisations.

CHF 1'163
LPP/2^e pilier selon le minimum obligatoire

Sa lacune de prévoyance sera de CHF 1'791



3. Comment faire son budget ?

Se poser la question au plus tard à 50 ans permet de planifier et de combler les éventuelles lacunes de prévoyance.

Une fois à la retraite, le besoin en revenu varie d'une personne à l'autre. Il dépend de sa situation personnelle et de ses projets. C'est pourquoi votre situation est unique.

Voici les étapes clés pour faire un budget

Vérifier

si les revenus à la retraite suffisent pour couvrir vos charges : loyer, assurance maladie, impôts, alimentation, loisirs

Établir

un premier aperçu de vos avoirs et de vos dettes : biens immobiliers, comptes bancaires, avoirs de votre 2^e et 3^e piliers, titres, héritage, hypothèques

Constater

si vos revenus couvrent suffisamment vos besoins. Dans le cas contraire, déterminez le montant à combler

Identifier

les meilleures solutions pour améliorer votre situation à la retraite



Exemple



Budget de Françoise

Coût d'habitation / loyer	1500
Téléphone, radio, TV, électricité	170
Primes d'assurance maladie	500
Autres primes d'assurance (ménage, RC, incendie)	30
Alimentation et ménage	500
Habits, linges, chaussures	100
Médecin, dentiste, opticien	70
Impôts	600
Transports publics	130
Vacances, voyages	200
Loisirs / Bien-être	250
Cadeaux	60
Imprévus	140
Montant disponible pour: assurances complémentaire, animaux domestiques, voiture, épargne, prévoyance	750
Total	5000

Revenu à la retraite CHF 3209

Budget à la retraite - CHF 5000

**Lacune
de prévoyance CHF 1791**

4. Comment améliorer sa situation à la retraite ?

| 3^e pilier A ou 3A

| 3^e pilier B ou 3B

| Rachat d'années de cotisations de son 2^e pilier

| Epargne libre

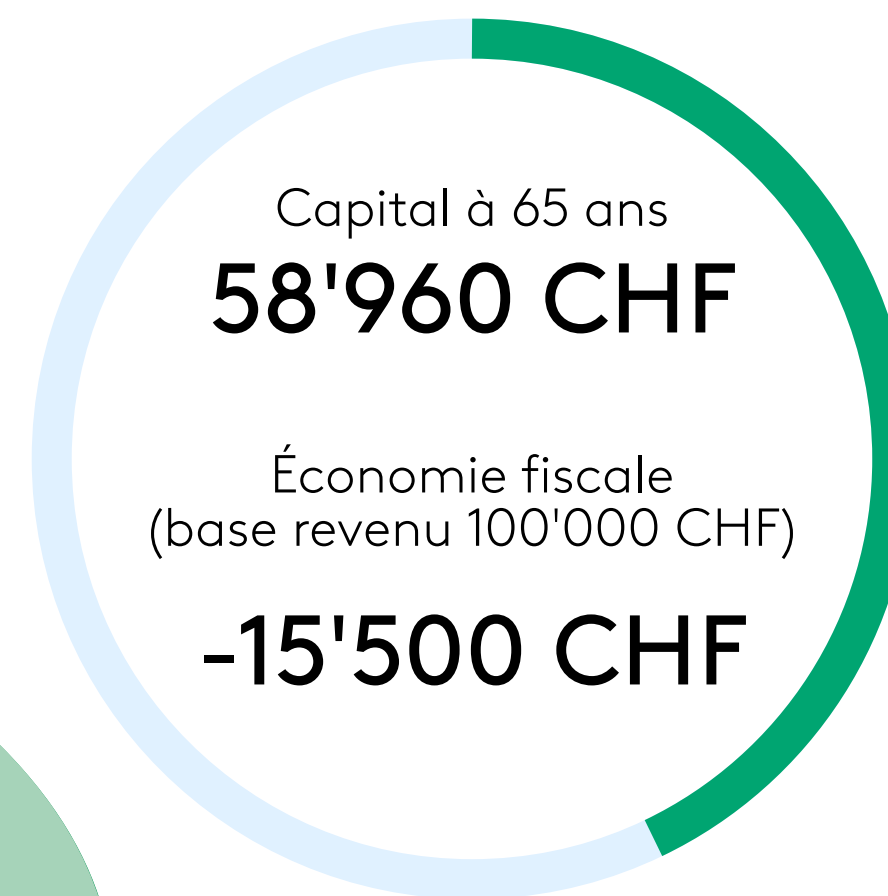


3^e pilier A ou B

Le 3^e pilier permet d'améliorer ou de combler sa lacune de prévoyance. Il s'agit d'effectuer des versements réguliers sur une police ou un compte 3^e pilier.

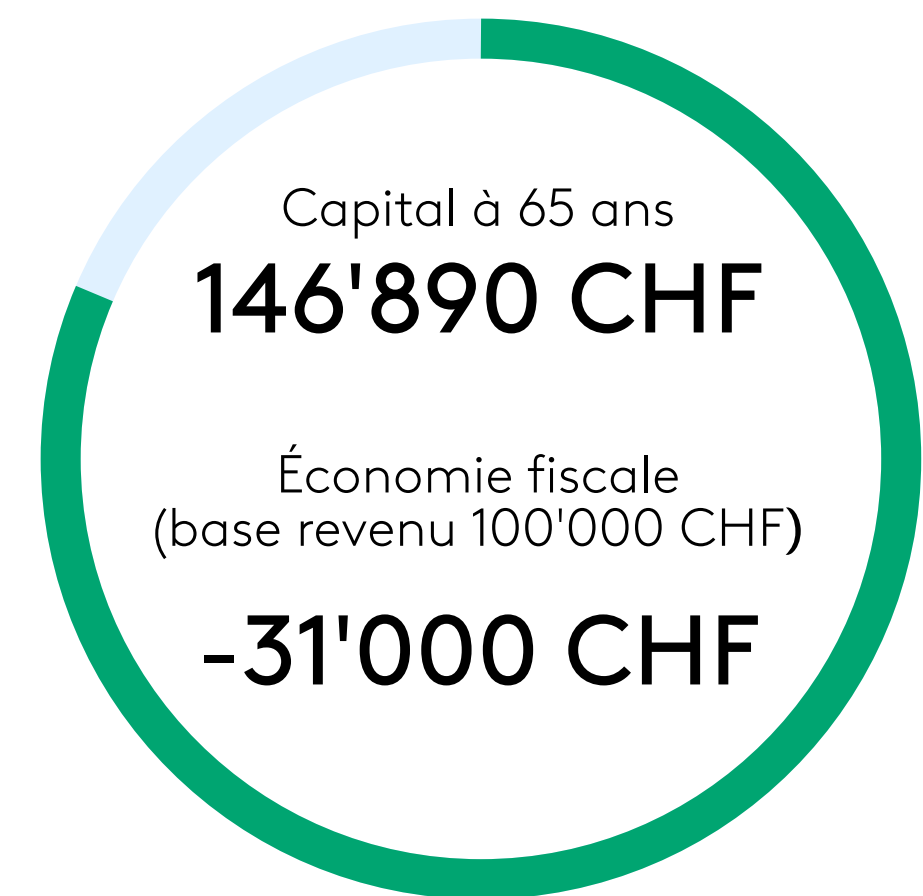
Comme vous le constatez dans l'exemple ci-contre avec un 3^e pilier A, plus vous commencez tôt à épargner et plus les intérêts composés travaillent en votre faveur.

Je verse CHF 200 par mois pendant
20 ans à un taux de 2%



Sommes versées 48'000 CHF
Intérêts 2% 10'960 CHF

Je verse CHF 200 par mois pendant
40 ans à un taux de 2%



Sommes versées 96'000 CHF
Intérêts 2% 50'890 CHF

Les différences entre la banque et l'assurance

Il est possible de souscrire votre 3^e pilier A soit auprès d'une assurance ou auprès d'une banque.

Le 3A souscrit auprès d'une assurance offre davantage de sécurité, le capital est garanti. En effet, les banques proposent souvent des solutions 3A liées à des fonds de placements.

Lorsque la situation économique est favorable, les intérêts versés peuvent être élevés. Dans le cas contraire, vous risquez de compromettre votre capital retraite.

Les assurances proposent en option des couvertures de risque : capital décès et rente en cas d'incapacité de travail. Dans les deux cas, vous et votre famille êtes financièrement protégés en cas d'imprévu.

Assurance

Se couvrir en cas de décès / invalidité

Capital épargne garanti

Prime minimum contractuelle obligatoire

Paiement flexible pour le solde

Prime pour les prestations de risques

En cas d'incapacité de gain pas de cotisation et épargne payée par l'assureur

Banque

Pas possible

Souvent comptes liés à des fonds de placements sans garantie

Pas de cotisation obligatoire

Paiement flexible pour la totalité

Pas de prestations de risques

Épargne non constituée si pas de paiement du client

Rachat d'années de cotisations & Épargne libre

Le rachat d'années de cotisations du 2^e pilier permet d'augmenter votre rente dont vous bénéficierez à la retraite.

Vous pouvez déduire le rachat de votre revenu imposable. Cependant, certaines restrictions s'appliquent. C'est pourquoi il est important de consulter les conditions de votre caisse de prévoyance.

Par exemple, vous devez d'abord rembourser les capitaux versés par votre caisse de pensions pour l'achat d'un logement en propriété avant de pouvoir effectuer des rachats.

Épargne libre

Lorsque vous établissez votre budget, pensez à prévoir une réserve d'épargne pour les imprévus : frais dentaires, réparation ou changement de voiture, études des enfants.



5. Comment restez chez soi le plus longtemps possible ?

A la retraite, votre situation change et vos besoins évoluent, notamment en ce qui concerne votre logement. Anticiper ces changements est le meilleur moyen de s'y préparer et de vous permettre de vieillir chez vous.

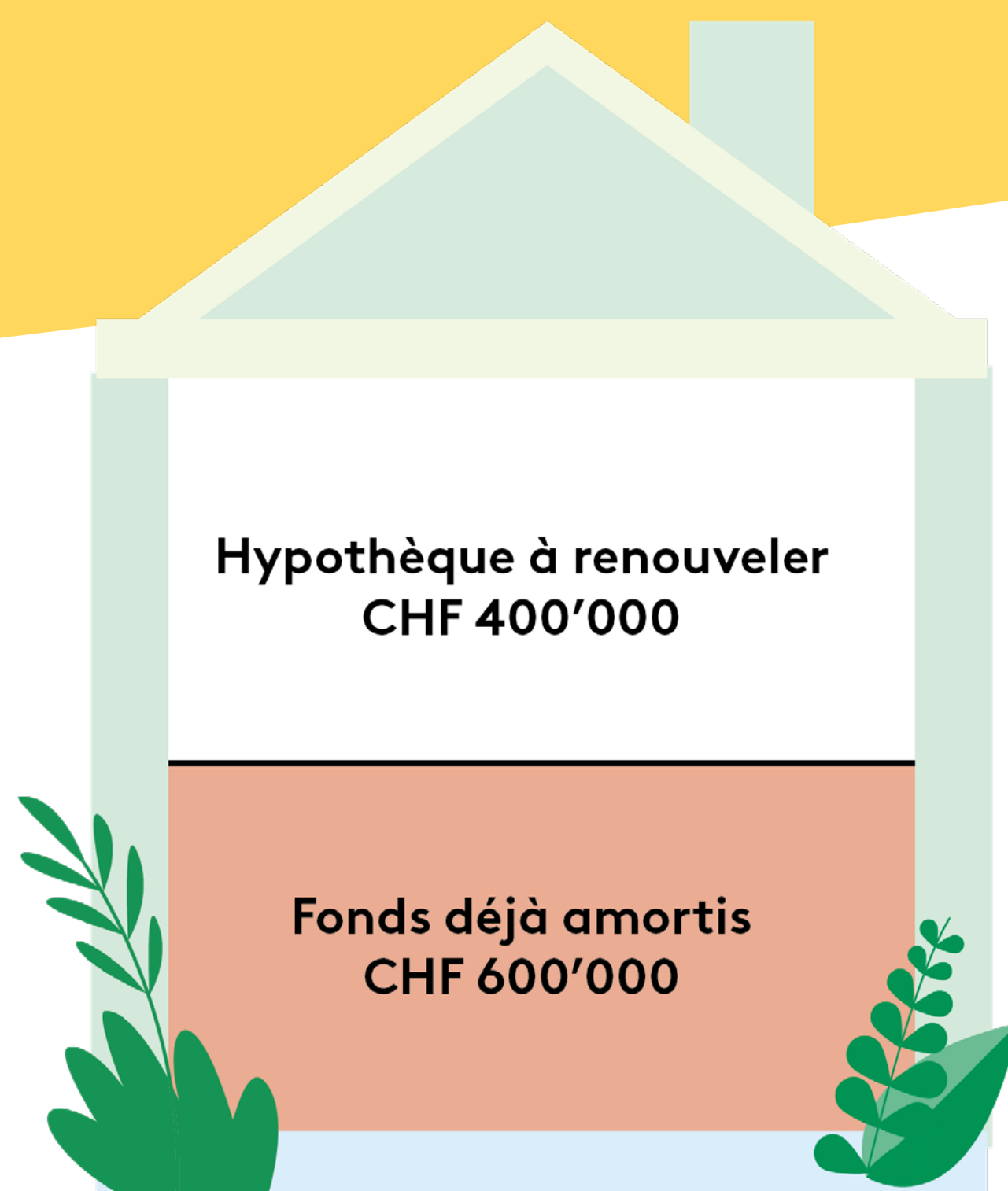
En tant propriétaires, vous pouvez augmenter votre hypothèque pour accroître vos liquidités. Ces avoirs complémentaires vous offrent entre autres la possibilité d'effectuer des travaux de rénovation énergétique de votre bien immobilier, d'adapter votre logement comme bon vous semble (aménagement salle de bains, pose de monte-escaliers, etc.) ou encore d'avoir plus de revenus pour vos activités.



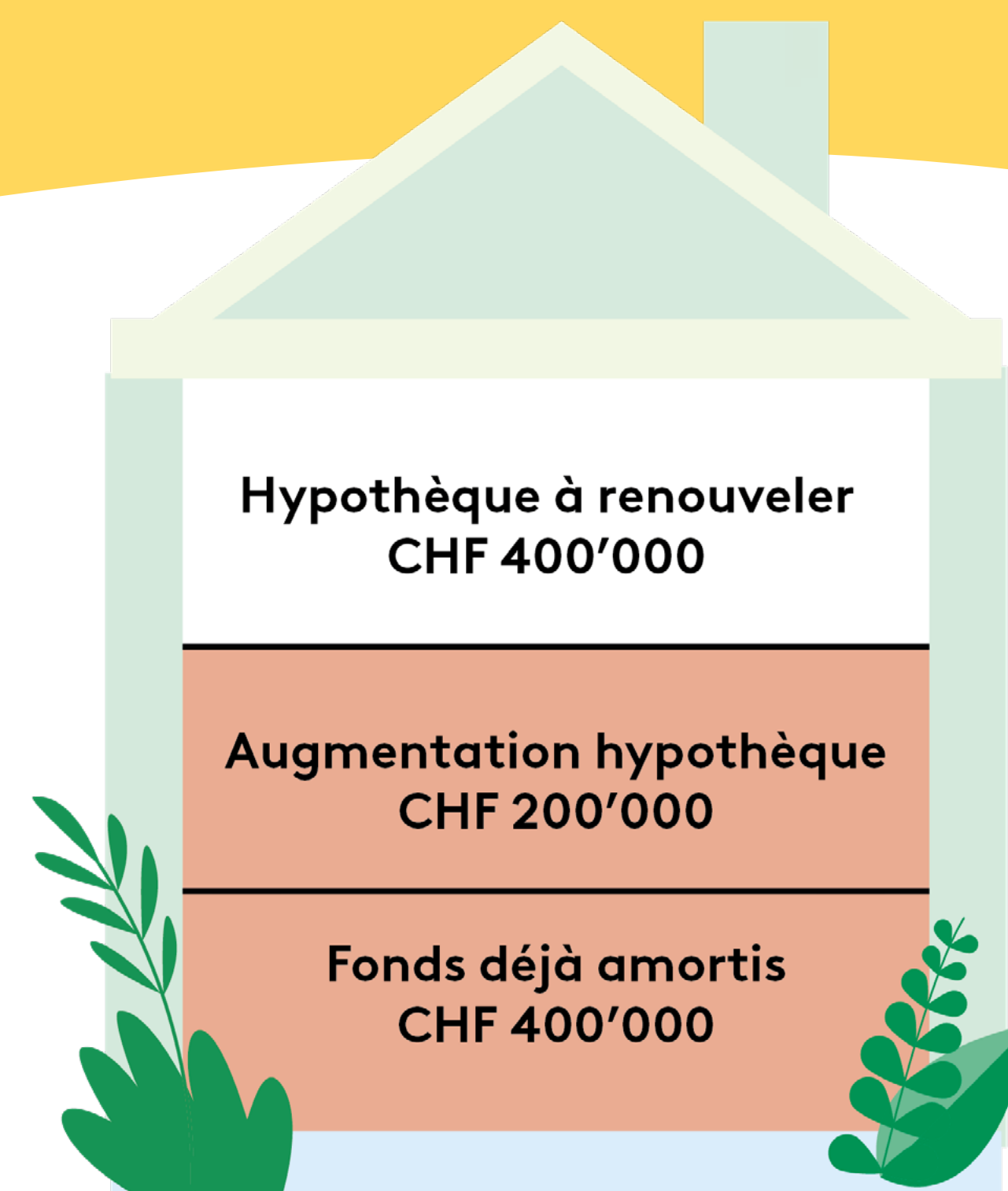
Exemple

Françoise et Jean ont un bien immobilier d'une valeur de CHF 1'000'000.

Ils sont proches de la retraite et souhaitent renouveler leur hypothèque. Deux options s'offrent à eux: renouveler leur prêt avec ou sans création de liquidité.



Revenu minimum annuel
demandé = CHF 75'000



Revenu minimum annuel
demandé = CHF 100'000

6. Comment s'y prendre ?

Faire appel à un spécialiste pour une analyse et une planification financière est important si vous souhaitez prendre en compte tous les éléments, qu'il s'agisse du financement de la retraite, de votre hypothèque, de la planification fiscale, patrimoniale ou successorale.



Retraites Populaires

Retraites Populaires est une institution de droit public à but non lucratif, sans actionnaires à rémunérer.

A Retraites Populaires, nous connaissons bien le thème de la retraite : nous nous engageons pour la prévoyance des Vaudoises et des Vaudois depuis 1907. Aujourd'hui, nous allons plus loin en créant un accompagnement unique dédié aux seniors avant et pendant la retraite : Bien vivre sa retraite.

L'objectif ? Offrir aux personnes approchant l'âge de la retraite, ou déjà retraitées, un ensemble de produits et services adaptés à leurs besoins présents et futurs.

Aujourd'hui, Retraites Populaires gère la prévoyance de plus de 212'000 assurés actifs et pensionnés pour un total de fonds sous gestion de CHF 29 milliards.

Les 350 collaborateurs, principalement basés à Lausanne, partagent des valeurs fortes d'efficacité, de proximité, de fiabilité et de responsabilité.



**Retraites
Populaires**

Encore des questions?

Ce guide vous a été utile ?

Pour en apprendre plus sur ce thème
et prendre contact avec nous:

conseillers@retraitespopulaires.ch
021 348 26 26

Pensez à vos connaissances
en leur envoyant ce guide.

Là, pour la vie.

